N° 3402 — 11e Année — CINQ CENTIMES — Vendredi 2 Juin 1899

RÉDACTION
LOUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 53

Siège administratif
Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs. — Un an, 24 francs.

L'ÉCLAIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES . . . . . 0 fr. 50
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75
LOCALES . . . . . 1 fr. 00

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas
la place du Bourse, 10

Téléphone

ACQUITTEMENT DE MM. DÉROULÈDE ET LAFFERRE

A propos de la Conférence

La conférence de La Haye, convoquée par le Tzar Nicolas II, serait-elle destinée à donner une forme diplomatique aux idées que le bon abbé de Saint-Pierre exprimait il y a plus de cent quatre-vingts ans et qui avaient paru aussi excessivement que chimériques ? Les nouvelles qui nous arrivent de la capitale de la Hollande le feraient croire. Les délégués russes, anglais et américains, réunis dans la troisième commission, sous la présidence du délégué français, M. Léon Bourgeois, ont adopté déjà un principe que l'on dirait emprunté au livre de notre abbé.

L'auteur de *la paix perpétuelle* avait formulé les cinq articles suivants :

1° Il y aura désormais entre les souverains qui auront signé les présents articles, une alliance perpétuelle...

2° Chaque allié contribuera, selon ses moyens, à la sûreté et aux dépenses communes de la grande alliance...

3° Les alliés renoncent à la voie des armes pour terminer leurs différents présents et futurs; ils sont convenus d'accepter toujours l'arbitrage d'un tribunal formé par les alliés eux-mêmes.

4° Tout membre de l'alliance qui entreprendrait quelque chose contre elle, sera réduit par la force publique.

5. Si de nouveaux articles sont jugés nécessaires pour le bien de l'alliance, ils seront arrêtés par les plénipotentiaires, sans que rien ne puisse être changé à ces cinq articles.

Notre aimable philosophe voulait, selon ses propres expressions, arracher les peuples à l'*état de nature* dans lequel ils vivent toujours les uns vis-à-vis des autres, pour les faire entrer dans un *état juridique* qui serait pour eux ce que l'*état civil* est pour les individus.

Les familles qui vivent dans des sociétés permanentes, disait-il, et qui ont le bonheur d'avoir des lois et des juges, ont sûreté entière que leurs prétentions seront réglées, sans qu'elles soient obligées de prendre jamais les armes les unes contre les autres. Elles ont sûreté entière que leurs traités mutuels seront exécutés et que l'exécution durera autant que l'Etat même dont elles font partie.

Malheureusement pour les souverains, ajoutait-il, ils ne sont point encore convenus de former entre eux une *société permanente* pour leur conservation et pour leurs garanties réciproques, ni d'ériger entre eux un *tribunal permanent*, tant pour faire exécuter leurs conventions passées que pour régler leurs prétentions futures.

L'abbé de Saint-Pierre attribuait tout son projet à Henri IV, sans doute pour lui donner plus d'autorité auprès du public. Mais il est vrai que Henri IV dut avoir plus ou moins vaguement quelques-unes de ces idées, que Sully a exposées dans ses *Economies royales*.

Un républicain de haut mérite, Jules Barni, qui refusa de prêter serment au 2 Décembre, a donné à l'Académie de Genève d'éloquentes leçons sur ce sujet. Il fait remarquer que ces beaux projets étaient ceux d'une « république chrétienne » et non pas encore d'une république universelle. Mais, dit-il, cela était déjà assez beau pour le temps, quelque fussent les vices du projet d'exécution.

Et le principal vice était que, pour établir sa paix perpétuelle, l'abbé de Saint-Pierre prenait l'Europe telle qu'il la trouvait constituée par les traités d'Utrecht, sans se demander si elle était bien ou mal organisée, si sa situation était conforme ou contraire au droit des peuples, et s'il était juste et bon qu'elle restât éternellement comme elle est.

Il faut convenir que le même vice apparaît bien dans les conceptions actuelles, car la conférence de La Haye prend l'Europe telle qu'elle la trouve constituée après Sedan et Sadowa, et elle ne se demande pas si cette Europe est bien ou mal organisée et si sa constitution présente est conforme ou contraire au droit des peuples.

Un autre vice du projet de l'abbé de Saint-Pierre, disait encore Jules Barni, était que ce projet devait s'appliquer aux peuples dans leur gouvernement et leur état actuel : il ne se demandait pas si cet état et ce gouvernement étaient bons ou mauvais, justes ou injustes ; et ce second vice apparaît non moins clairement dans les conceptions d'aujourd'hui, et même bien plus clairement encore, puisque l'on songe à faire traiter ensemble des gouvernements aussi différents que ceux de la Turquie, de la Perse, de l'Angleterre, de l'Allemagne.

Mais il ne faut pas se décourager. N'est-ce pas une chose bien étonnante que les diplomates de tous les pays soient réunis pour essayer de réaliser une idée de l'abbé de Saint-Pierre, et n'est-ce pas là déjà un assez beau triomphe de la philosophie !

Hector DEPASSE.

POLITIQUE ÉTRANGÈRE

Manifestations à Bruxelles

La Belgique traverse une crise qui pourrait n'être pas sans gravité. L'opposition contre le projet réactionnaire et fantaisiste de réforme électorale inventé par M. Vandenpeereboom-Schollaert n'est plus renfermée dans les limites de la Chambre, où elle réunissait tous les groupes libéraux et démocrates, et même certains députés de la droite. Voici que l'opposition s'affirme dans la rue ; par des manifestations extrêmement vives.

Un grand meeting formé par les associations libérales et les groupes ouvriers a été tenu sur la grande place ; de véhéments discours ont été prononcés par MM. G. Lorand, Pierre Daens, Delvaux, Schoer, Vanderveldt et Smeets. Puis un cortège de 10,000 hommes, franchissant la zone neutre que tous les partis se font généralement une loi de respecter, s'est dirigé vers les ministères. Des renforts de police et de troupes, sabre au clair et baionnette au canon, ont chargé la foule. Une bagarre formidable s'est produite dans laquelle les tirs de revolvers Vandervelde, Smeets et Furnemont ont été arrêtés et conduits au poste, puis relâchés. L'émotion a été profonde dans Bruxelles. La ministre Vandenpeereboom et son fameux projet de loi ressuscitent-ils à ces assauts ?

H. D.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique spécial

LE RETOUR DE LA MISSION MARCHAND

A Toulon

Un discours de Marchand

Hier, à Toulon, il s'est produit un fait sensationnel. Répondant au maire de la ville, le commandant Marchand a prononcé un discours qui a donné lieu à de nombreux commentaires.

Nous reproduisons *in extenso* cette allocution :

Messieurs, vous devez comprendre combien je suis ému et combien je suis embarrassé pour vous exprimer mes remerciements pour l'accueil que vous me faites, ainsi qu'aux membres de la mission.

Au cours de notre expédition, il nous est arrivé une fois d'avoir peur, non pour nous, mais pour l'avenir de notre pays : c'est le jour où, étant à Fachoda, nous avons vu arriver une flotille venant du nord, qui nous apportait des nouvelles de France.

En voyant dans quel état de division était notre pays à propos d'une affaire dont je n'ai pas à parler, nous avons compris que la France ne pourrait faire le suprême effort, nous avons senti que notre pays ne pourrait faire la réponse énergique et fière que dix siècles d'histoire lui avaient enseignée. La paix, un instant en question, a été heureusement maintenue ; mais je crois pouvoir dire que des pays comme celle-là, il n'en faudrait pas deux à la France par siècle.

Je ne vous en dirai pas plus sur ce sujet (Deux ou trois voix : Dites tout ! Nous vous avons compris.) Mais cela est déjà du passé. Regardons plutôt l'avenir. Quand nous avons aperçu à Djibouti le *d'Assas*, que le gouvernement avait eu la bienveillance de nous envoyer, tous nous avons été heureux à la pensée que nous allions retrouver la patrie.

Nous avons en outre un serrement de cœur en quittant cette terre d'Afrique où on nous avait dit que la nation était contre l'armée.

Eh bien, ce n'est pas vrai, nous l'avons vu aujourd'hui, et grande a été notre joie en entendant tout à l'heure ces trois cris étrangement émus : Vive la France ! Vive l'armée ! Vive la République ! C'est sur cette pensée d'union et de patriotisme que mes amis et moi nous donnons rendez-vous de revoir avec vous : Vive la France ! Vive l'armée ! Vive la République !

LA JOURNÉE DE MERCREDI

A bord du « Brennus »

Toulon, 31. — Aujourd'hui, à midi, a eu lieu le déjeuner offert, à bord du *Brennus*, par le vice-amiral Fournier au commandant Marchand et à ses vaillants compagnons.

Sur le bord du *Brennus*, vaisseau-amiral de l'escadre, l'amiral Fournier a fait installer deux banquets ; le premier, auquel il assistait, était offert aux officiers ; il était de trente couverts ; le second réunissait les sous-officiers métropolitains et sénégalais et les officiers mariniers de l'escadre.

A l'heure des toasts, l'amiral Fournier a prononcé un discours vibrant de patriotisme, dans lequel il a vivement félicité Marchand et ses compagnons.

Le commandant Marchand a reçu aujourd'hui les journalistes. Il leur a offert l'apéritif. Comme on lui demandait si les tirailleurs soudanais iraient à Paris, le commandant Marchand a répondu :

« Un soldat doit obéir aux ordres qu'il reçoit. Je n'ai pas le droit d'amener à Paris, malgré le désir que j'en ai, mes tirailleurs soudanais ; mais avant leur départ pour l'Afrique, je viendrai leur serrer la main et leur dire adieu »

Au cercle des sous-officiers

Les sous-officiers avaient invité, hier, à un punch, les sous-officiers de la mission Marchand.

Le commandant, qui assistait à cette réunion, a rendu hommage à la vaillance et à la discipline de ses sous-officiers.

« On prétend que la caserne est l'école de la démoralisation. Je sais bien que ce n'est pas un couvent de jeunes filles, mais c'est sur le champ de bataille qu'il faut voir les soldats : Je vous y donne rendez-vous à tous, indifféremment ».

A PARIS

Paris, 31 mai. — Le commandant Marchand et les officiers de la mission Congo-Nil seront donnés à Paris.

Le commandant sera reçu à la gare de Lyon par le commandant Darrieus, chef du cabinet militaire du ministre de la marine, et sera transporté rue Royale dans la voiture de M. Lockroy.

Après avoir été reçus par le ministre, le commandant et ses officiers assisteront au déjeuner qui leur sera offert par M. Lockroy, à onze heures.

Il y aura environ quarante convives. Sont invités : MM. Guillain, Binger, directeur de l'Afrique centrale au ministère des colonies ; les neuf officiers de la mission, capitaines Baratier, Germain, Mangin, Largeau, le lieutenant Fouque, l'enseigne Dyé, le docteur Emily, l'interprète Landeroin, qui vient d'être titularisé par le ministre des colonies.

En outre, ont été invités tous les vice-amiraux en service présents à Paris.

Le déjeuner sera probablement assez court et la réunion sera, aussitôt après, continuée en voiture à l'Elysée, où elle sera reçue en audience solennelle par le Président de la République.

Ce n'est qu'à la suite de cette audience, que le commandant Marchand et ses compagnons pourront se rendre au Cercle militaire pour y prendre un peu de repos. Des chambres leur ont été préparées dans les appartements qu'occupait l'amiral Avellan lors de la visite des marins russes.

A sept heures, le conseil d'administration du cercle militaire offrira à dîner à la mission.

A dix heures commencera la réception officielle. En raison de l'exiguïté des locaux du cercle, cette réception ne pourra pas durer admis et l'administration en a dû limiter le nombre, d'après les instructions du gouvernement.

Une musique militaire jouera dans la cour intérieure du Cercle, de dix heures à minuit.

Trois buffets seront installés dans le salon de la Paix, le salon d'honneur et la salle du café.

Jusqu'à la réception du gouverneur militaire, le salon de la Paix et le salon vert du premier étage seront réservés aux membres de la mission Marchand.

Plusieurs discours seront prononcés et la réception prendra fin à minuit.

La Mission Marchand à la Revue du 14 Juillet

M. Gerville-Réache, député de la Guadeloupe, vient d'adresser à M. Ch. Dupuy, président du Conseil, et à M. Krantz, ministre de la guerre, une lettre leur demandant d'autoriser les officiers et les soldats de Marchand à prendre part à la revue du 14 Juillet, « afin que la France puisse, en les applaudissant, leur témoigner sa reconnaissance. »

LA DÉPOSITION du Général Hervé

Démarche des républicains du Sénat

Paris, 31 mai. — Les présidents des trois groupes de la gauche républicaine, de l'union républicaine et de la gauche démocratique du Sénat se sont réunis pour s'occuper de la déposition du général Hervé devant la cour d'assises dans le procès Déroulède.

Ils ont décidé de faire une démarche officieuse auprès de M. Dupuy, président du conseil des ministres, pour lui demander si les paroles prêtées au général Hervé par les journaux étaient exactes, et si, notamment, le général avait adressé au président de la République la lettre rapportée dans les journaux comme étant la dernière de sa déposition, et pour lui demander aussi, au cas où cette lettre aurait été écrite, quelles effets elle avait provoqués.

La démarche a été faite auprès du président du conseil par MM. Marquis, président de la gauche républicaine ; Morellet, vice-président de l'union républicaine et Desmons, vice-président de la gauche démocratique, auxquels s'était joint M. Maxime Lecomte.

M. Ch. Dupuy a répondu aux présidents des trois groupes qu'il n'avait pas été moins ému qu'eux-mêmes par la relation donnée dans les journaux de la déposition du général Hervé, qu'il s'informerait avec exactitude de ce qui s'était passé à l'audience et qu'on pouvait être assuré qu'il prendrait toutes les mesures qu'il y aurait lieu de prendre.

M. Charles Dupuy et les ministres de la Guerre et de la Justice

A L'ÉLYSÉE

Paris, 31 mai. — L'*Agence Havas* a communiqué la note officieuse qui suit :

M. Charles Dupuy, président du Conseil, a conféré, ce matin, au ministère de l'intérieur, avec les ministres de la Guerre et de la Justice, MM. Krantz et Darlan, puis avec M. Charles Dupuy et les ministres de la Guerre et de la Justice se sont rendus à l'Elysée, où ils ont été reçus par le Président de la République. »

Dans les couloirs de la Chambre

Paris, 31 mai. — L'animation a été grande dans les couloirs toute l'après-midi et il faut constater que dans toutes les fractions du parti républicain on était d'accord pour demander que si les propos prêtés au général Hervé avaient été réellement tenus, le général devait être sévèrement châtié.

Dans l'après-midi, les bruits les plus contradictoires ont circulé ; les uns prétendaient savoir que le général Hervé allait être mis en disponibilité ; d'autres disaient qu'il était puni de quarante jours d'arrêts de rigueur.

Au ministère de la guerre on répondait aux journalistes qu'aucune mesure n'avait encore été prise mais que le ministre était disposé à accepter la discussion immédiate des interpellations et qu'il se réservait de faire connaître à ce moment à la Chambre les sanctions qu'il aurait pu être appelé à prendre.

Le bureau du groupe radical chez le président du Conseil

Au milieu de toute cette effervescence, le bureau du groupe radical-socialiste se réunissait et décidait de faire une démarche auprès du président du Conseil, pour lui demander quelle serait son attitude au sujet des incidents soulevés au cours du procès Déroulède, comme ceux qui pourraient surgir à l'arrivée du commandant Marchand, après le discours que cet officier a prononcé à Toulon.

Deux, à 5 heures 1/2, MM. Pelletan, Mesureur Michel, Doumergues, etc., arrivaient à la présidence du Conseil et étaient reçus par M. Charles Dupuy.

Le président du Conseil, selon l'expression imagée de M. Pelletan, s'fit mateiar, c'est-à-dire qu'il s'est borné simplement à écouter les membres de la délégation. Il a reconnu cependant la bien fondé de leurs observations, mais s'est montré évasif en ce qui concerne les mesures qu'il serait appelé à prendre.

Le discours Marchand blamé par M. Dupuy

Il aurait reconnu que le langage du commandant Marchand eut été déplacé et déplacé dans la bouche d'un officier ; mais il espérait que les conseils qu'on lui avait fait entendre seraient écoutés et qu'il se serait inspiré de son devoir et de son intérêt.

En ce qui concerne le général Hervé, il a annoncé à la délégation qu'il était en ce moment en conférence avec le ministre de la guerre et que le gouvernement attendrait d'être complètement éclairé avant de prendre une décision.

Quant à l'incident Fombard, M. Charles Dupuy aurait déclaré que le langage tenu cet après-midi par cet avocat-général au cours de son réquisitoire était de nature à rassurer les délégués.

Le président du Conseil ajouta que toutes les mesures étaient prises pour demain en vue de parer à tout incident.

Les explications et les excuses

Du général HERVÉ

Paris, 31 mai. — Le ministre de la guerre a fait appeler ce matin le général Hervé et lui a demandé des explications au sujet de la déposition faite par lui devant la Cour d'assises. Le général Hervé a répondu par écrit les termes du passage le plus important de sa déposition :

« Cette aveu à qui est né sur le chemin de batailler n'est nullement de ce moment, sont sans pêché ? Qu'ils lui jettent la première pierre !

« Quant aux rapports de l'agent Guénée, ils peuvent, on l'a vu, s'appliquer tout aussi bien à un autre qu'à Dreyfus. On les a appliqués à Dreyfus parce qu'il était soupçonné. Il fut, à cette époque, la tête de turc. »

M. Manau signale ce fait que les rapports de la préfecture de police après enquête, favorables à Dreyfus, ne furent pas placés sous les yeux du ministère de la guerre.

Le procureur général émet ensuite des considérations générales sur l'existence de Dreyfus et sur l'avenir brillant qui s'ouvrait devant lui.

Pas de mobile ici, beaucoup là

M. Manau rappelle, d'autre part, ce que fut la vie d'Esterhazy, son existence dissipée, ses dettes de jeu d'argent au baron de Rothschild.

Il n'existait, en résumé, dit-il, aucun motif sérieux pour Dreyfus de trahir son pays, alors qu'il existait plusieurs pour Esterhazy.

Ceci dit, nous pourrions nous arrêter et conclure, en vous disant maintenant tous les éléments indispensables pour guider votre jugement.

Et comme il se dispose à continuer, M. le Président Mazeau, consultant la Cour, suspend l'audience à 4 heures 45.

REPRISE DE L'AUDIENCE

A la reprise de l'audience, M. le procureur général examine la question de savoir si des irrégularités ont été commises en 1894.

Il reconnaît que la Cour n'était pas saisie de cet ordre de faits. Mais il a exprimé le regret que le commissaire des pièces du dossier secret, que M. du Paty de Clam avait composé, et qui d'après le colonel Picquart a passé sous les yeux du Conseil de guerre, ait été détruit et que le général Mercier se soit cru autorisé à détruire, à son tour, la copie que M. du Paty de Clam lui en avait remise.

Rien, rien dans le dossier secret !

M. le procureur général fait alors l'analyse critique de ce dossier secret.

Il insiste sur la pièce : « Ce canaille de D... » qui a été certainement soumise aux juges du Conseil de guerre, puisque le général Mercier a déclaré à M. Casimir Périer. Or, cette pièce, avec le commentaire autorisé qui l'attribuait à Dreyfus, a dû exercer sur leurs consciences une influence décisive.

Or, il est acquis aujourd'hui que cette pièce visait un ivrogne connu dans la monde de la police militaire sous le nom de guerre de Dubois. Le ministre de la guerre l'avoua lui-même à M. Casimir Périer.

Quant aux autres pièces, dont le procureur général ne peut parler qu'avec une discrétion relative, c'est le néant. Aucune ne concerne Dreyfus, ni de près, ni de loin. Cela est si vrai, que le commandant Cuignet, qui avait placé le dossier secret le troisième, par ordre d'importance, a été amené à dire : « Le dossier constitue la preuve directe de la culpabilité de Dreyfus par présomption ».

Quel singulier langage ! M. le général Billot avait dit déjà que la culpabilité de Dreyfus avait été établie par voie d'élimination ; le général Zurlinden avait parlé d'une triple enceinte de raisonnements et de recherches ; on en arrive maintenant à la preuve par prétérition d'innocence.

M. le procureur général passe en revue les diverses pièces du dossier.

Il parle des pièces, lettres sont fausses, d'autres inapplicables par leurs mentions ou leur date à Dreyfus, d'autres, enfin, du caractère le plus conjectural et le plus vague.

Les manœuvres de du Paty

M. le procureur général, au sujet de ces faux, traite durement M. du Paty de Clam.

« Nous tenons pour fondées, malgré la mesure disciplinaire dont il a été l'objet, toutes les allégations formulées contre lui par le commandant Cuignet. Ses dénégations, nous n'y croyons pas. »

Le procureur fait justice du bruit fait autour de sa demande de communication du dossier secret.

C'est d'accord avec le général Chanoine que la date à laquelle cette communication devait être faite avait été fixée ; mais, le jour venu, le général refusa de rien communiquer.

La correspondance échangée à ce sujet est là pour en témoigner.

Le procureur poursuit en relevant les manœuvres et les mensonges de Du Paty et d'Henry au sujet de la pièce diplomatique qui donna lieu à des interprétations différentes.

« Nous constatons que ce télégramme de 1894 qui innocentait Dreyfus n'a pas été communiqué » ses juges. C'est une preuve de plus à l'appui de la révision. »

Le procureur constate que la communication d'aucune des pièces secrètes n'était de nature à créer des complications diplomatiques et que, d'autre part, pas une d'entre elles n'accuse Dreyfus et n'est de nature à faire obstacle à la révision.

Après une émouvante lecture des lettres de Dreyfus à sa famille, M. Manau affirme plus énergiquement encore que le rapporteur, l'innocence du condamné et conclut lui aussi à la révision avec le renvoi devant un autre Conseil de guerre.

L'audience est levée à six heures. Demain plaidoirie.

La Cour se réunira vendredi pour délibérer et lecture de l'arrêt sera donné samedi au début de l'audience.

L'embarquement de Dreyfus décidé

On affirme que, dès samedi, le ministère ayant en connaissance des conclusions du rapport de M. Ballot-Beaupré, le gouverneur de la Guyane a dû recevoir par télégramme un ordre émanant du ministère des colonies relativement aux mesures à prendre pour l'embarquement de Dreyfus.

Antérieurement, le condamné avait été prévenu par le gouverneur de la Guyane de la réunion de la cour de cassation.

Quand l'arrêt sera rendu, c'est-à-dire samedi vraisemblablement, s'il conclut à la révision avec renvoi devant le Conseil de guerre, le gouverneur de la Guyane, avisé aussitôt, embarquera le condamné sur un navire, dont le capitaine connaîtra seul la destination.

Il est pour probable que l'arrêt de la cour désigne le conseil de guerre qui aura à juger le nouveau procès.

On voudrait ainsi laisser ignorer jusqu'au dernier moment le lieu des débats, pour éviter les manifestations. Mais on a lieu de supposer que le nouveau conseil se réunira à Evreux.

LA PRESSE

Les appréciations des journaux sur les conclusion du rapport de M. le président Ballot-Beaupré sont intéressantes à fixer. En voici quelques extraits :

La Lanterne (de M. Millerand) :

Par ces temps où il est de mode d'exalter uniquement la valeur militaire, le président Ballot-Beaupré a donné l'exemple d'une autre espèce de courage, non moins difficile et plus rare : le courage civique. Nous saluons le soldat qui brave la mort pour la patrie. Nous aimons à respecter infiniment davantage le magistrat qui, dédaigneux des clameurs, sourd aux excitations des partis, élève la voix pour faire entendre la parole attendue de vérité et de justice. Je ne connais pas de plus beau, de plus noble exemple.

Le Radical (de M. Sigismond Lacroix) :

... L'affirmation si formelle, si énergique de M. le président Ballot-Beaupré : « Le bordereau n'est pas de Dreyfus, il est d'Esterhazy», cette affirmation ne laisse rien subsister du jugement de 1894, et, lorsque, dans deux jours, la Cour aura entendu toutes chambres réunies, en prononcera solennellement la cassation, elle aussi, aura rendu un arrêt qui n'existe déjà plus. Elle tuera une cause morte.

La Petite République (de M. Jaurès) :

Ce sont des jours pour lesquels l'émotion humaine qu'ait connues l'histoire de notre pauvre race, si misérable et si noble. De toutes les poitrines un long soupir est sorti, soufflé d'ardente et douloureuse joie, souffle de résurrection. C'était comme le frémissement de la vérité qui se réveillait en son tombeau et retrouvant le jour avec une sorte d'ivresse où il reste de l'épouvante. Quoi ! c'est bien la vérité, et nous sommes sur des regions de la mort, du mensonge et de la nuit !...

Le Rappel (de M. Charles Bos) :

Enfin ! après deux ans d'agitations, de troubles, de tentatives d'émeutes et de coups d'Etat, la vérité est triomphante. Ah ! comme Zola et Jurès avaient raison de dire : « La vérité est en marche ; rien ne l'arrêtera ; elle éclatera au jour comme un coup de foudre ! » Ce jour est arrivé. Les nationalistes ne peuvent pas s'empêcher de le sentir comme nous. Ils s'efforcent, les malheureux, qui en traînant la Cour dans la boue, ils l'empêcheraient de rendre un arrêt de vraie justice et amèneraient le rapporteur à déclarer que le Conseil de guerre avait bien jugé, s'il en était autrement.

L'Aurore (de M. Clemenceau) :

Le rapport de M. Ballot-Beaupré, admirable de clarté et dont pas une ligne n'eut à passer, en présente comme un monument digne des beaux jours de la magistrature française. Depuis dix-huit mois nous cherchions un juge ; nous l'avons trouvé. Je n'ai point à revenir sur le document. Il me sera permis de dire qu'il ne s'y trouve pas un argument que je n'aie déjà soumis à mes lecteurs. Il n'était pas au pouvoir du rapporteur d'inventer des considérations nouvelles dans une affaire où tout a été dit. Son affaire était de disposer, d'ordonner, de coudre par les vues de la déduc un juridique tout l'ensemble des charges accumulées. Il a accompli cette tâche avec une rigueur, une force, une netteté qui n'ont pas été dépassées. Il a exposé en langue française que dès lors impunie, depuis tant de mois, une bande odieuse de malfaiteurs.

Le Petit Bleu :

Le rapporteur a tenu le langage d'un honnête homme obéissant scrupuleusement à sa conscience, laissant aux ennemis de la justice des abominables outrages dirigés contre sa magistrature et l'armée, n'hésitant pas à reconnaître que l'honneur de l'armée n'exigeait pas le maintien d'un innocent à l'île du Diable... La Cour ratifiera ces conclusions. Tous les bons citoyens s'inclineront devant cet arrêt, de même qu'ils se soumettront au jugement que rendra le Conseil de guerre.

Le Siècle (de M. Yves Guyot) :

Les protagonistes de la loi de dessaisissement, que nous avons combattus au nom des principes, mais qui ne nous a jamais inquiétés au point de vue des résultats, n'ont plus qu'à s'incliner. Ils trappaient de suspicion la Chambre criminelle de la Cour de cassation : d'ici deux ou trois jours, l'arrêt de toutes les chambres réunies les déchargera de son autorité : et c'était celle qu'ils réclamaient.

Le Figaro (de M. Cornély) :

Quand donc la tuberculeuse infamie de la justice vous d'un magistrat exigera de l'estime et de la vé-